

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CE2409

présenté par

Mme Belluco, Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et  
M. Thierry

-----

**ARTICLE 9**

Après la première phrase de l'alinéa 3, insérer la phrase suivante :

« Il comprend également une évaluation de l'exploitation au regard, d'une part, de sa résilience face à l'érosion de la biodiversité et de sa capacité à contribuer à l'atténuation de celle-ci, notamment par la mise en place de pratiques agroécologiques. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement est de compléter le module d'évaluation environnementale des exploitations, en ajoutant un volet relatif aux haies, et un autre plus général relatif à l'érosion de la biodiversité.

Cet amendement a été travaillé à partir des propositions de l'AFAC et Artemisia.